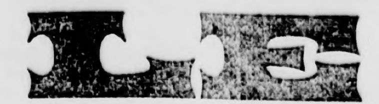
AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

Le SENAT

VOL. X. MANITOBA. No. —



LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 15 JUILLET, 1880

AVIS IMPORTANT

AUX

Voyageurs et Freteurs.

—o—

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES.

—o—

Le public est informé que la Traverse Fisher, (ci-devant Baloche) sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin direct a été ouvert jusqu'au coude de la Rivière Saskatchewan, donnant une réduction de vingt-cinq milles sur ce parcours. Ce chemin traverse au bras de la Rivière Canard, vis-à vis l'Eglise. Un pont à été aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O., 14 Janvier 1880. 3m



Chemin de fer Pacifique Canadien

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives.
16 wagons de première classe, ou wagons lits, selon que pourra l'exiger le département.
20 Wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret découverts.
2 charrues pour le déblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie,
40 wagons d'équipe.

Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les desins les spécifications et autres détails.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN.
Secrétaire

Département des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 7 février, 1880. 17-f

BROWNE OLDFIELD & C.,

GRENETIERS.

(Successeurs de W. H. DISBROWE.)

Ouvriront au commencement de Février à la place anciennement occupée par le Dr. COWAN au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne, avec un stock le plus choisi de

Graines de semences,
" de legumes,
" de fleurs

Importées directement des célèbres grenetiers Américains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de février et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m.

STOBART, EDEN & CIE

Grande Rue—Winnipeg.

Ont reçu une grande quantité de marchandises les plus choisies et continuent d'en recevoir tous les jours. Ces Messieurs invitent leurs pratiques canadiennes à leur faire une visite afin de juger par elles-mêmes de la qualité et du bon goût de leurs marchandises. La qualité et le prix défient toute compétition.

Stobart, Eden & Cie

8 Mai, 1879 –12m

CANADIAN PAIN DESTROYER.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Ce remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les côtes, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, deloise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dessenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très estimé où l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent, et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'a pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné, peuvent être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maîtriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour le renouvellement des commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent, et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.
Agent pour la Province de Manitoba

Grande Rue Winnipeg.

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,
SOLLICITEUR.
PROCUREUR ET
NOTAIRE PUBLIC.

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Jan, 1880.





Avis aux Entrepreneurs

—o—

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné SOUMISSIONS POUR EGOUT, seront reçues au Bureau du Département des Travaux Publics jusqu'à midi, Mardi, le premier jour de Juin prochain pour la construction d'égouts dans la paroisse de St Andrews, la Rivière-à-Seine, Cook's Creek, (Springfield), la Boyne, et les marécages dans Woodland.

Les plans et spécifications, et les conditions générales pourront être vus à ce Bureau le et après le Vingtième jour de Mai prochain, où les formes de soumission pourront être obtenues.

Les parties soumissionnant sont tenues de se pourvoir de tous les outils nécessaires et aussi, d'avoir des connaissances pratiques de ce genre d'ouvrage, et sont requises de connaître que leurs soumissions ne seront prises en considération à moins qu'elles ne soient strictement faites avec les formes imprimées, et dans le cas d'une société, leurs propres signatures devront être apposées à la soumission, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chacun : de plus, un chèque de banque négociable pour la somme de cinq cents piastres sur les dépenses estimées de l'ouvrage, devra accompagner chaque soumission, laquelle somme devra être confisquée si la partie ou les parties soumissionnant refusent d'entrer en contrat pour l'ouvrage aux taux et termes mentionnés dans l'offre soumis.

Le chèque qui sera envoyé par les parties dont leurs soumissions ne seront pas acceptées, sera retourné à qui de droit.

Pour que le contrat soit bien exécuté, la partie ou les parties dont la soumission est proposée à être acceptées seront notifiées que leurs soumissions sont acceptées, mais sujettes à un dépôt de cinq par cent sur le montant complet du contrat, devant être déposé au crédit du Trésorier Provincial, dans les huit jours après la date de cet avis. Quatre-vingts-dix par cent seulement sera payé sur l'ouvrage estimé, jusqu'à ce qu'il soit terminé.

Le département ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics

Département des travaux Publics,
Winnipeg, 8 Mai, 1880. 3-f



CANAL WELLAND.

—o—

AVIS AUX CONTRACTEURS MECANICIENS

—o—

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné (secrétaire des chemins de fer et canaux) et endossées " soumission pour portes d'écluses, Canal Welland, " seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest,

Jeudi, le 3 Juin, prochain,

pour la construction de portes, et tous les appendices nécessaires pour les nouvelles portes d'écluses sur le Canal Welland.

Les plans, spécifications et les conditions générales pourront être vus à ce bureau le ou après Jeudi le 20ième jour de Mai prochain, où les formules de soumission pourront aussi être obtenues.

Les soumissionnaires à ce contrat sont tenus de se pourvoir de tous les outils nécessaires pour ce genre de construction, aussi d'avoir une connaissance pratique de l'ouvrage, et sont requis de remarquer que leurs soumissions ne seront prises en considération, à moins qu'elles ne soient strictement faites sur les formules imprimées, et, dans le cas de sociétés la signature individuelle des associés devra être apposée à la soumission, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chaque membre ; et, de plus, un chèque de banque accepté pour la somme de $250, pour les portes de chaque écluse, doit accompagner chaque soumission, laquelle somme sera remise si le soumissionnaire ne consent pas à prendre le contrat pour l'ouvrage aux taux et conditions tels que mentionné dans leur soumission.

Le billet qui aura été envoyé sera remis immédiatement aux parties respectives dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Pour que le contrat soit bien rempli, la partie ou les parties dont les soumissions ont proposées d'être acceptées seront notifiées que leurs soumissions sont acceptées, sujettes à un dépot de *cinq par cent*, sur le montant entier du contrat—la somme envoyée avec la soumission sera considérée une partie—et devra être déposée au crédit du Receveur Général dans les *huit jours* après la date de cet avis.

Seulement quatre vingt-dix par cent sur l'ouvrage estimé sera payé jusqu'à ce que l'ouvrage soit terminé.

Ce département ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN.
Secrétaire.

Dépt. des Chemins de fer et canaux,
Ottawa, 29 Mars, 1880. 9-f



AVIS est par le présent donné que les ordres ou billets de crédits sur le département de l'Intérieur donné en paiement pour approvisionnement et gages, par ceux engagés sur les arpentages de la Puissance, ne seront pas acceptés par le Département, et le dit département ne se rendra responsable en aucune manière pour les avances faites aux arpenteurs ou pour les gages de ceux employés par eux.

LINDSAY RUSSELL,
arpenteur général

Dpt. de l'Intérieur
Bureau des terres de la Province
Ottawa 3 mai, 1880 13-f

Avis.

Le Dr. T. Falard, a ouvert un bureau à St Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.



CANAL LACHINE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS MACHINISTES.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné (Secrétaire des chemins de fer et canaux), et endossées " Soumission pour portes d'écluses Canal Lachine" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, JEUDI le 3 JUIN prochain, pour la construction de portes et de tous les appendices nécessaires pour les nouvelles écluses du Canal Lachine.

Les plans, spécifications et conditions générales peuvent être vus à ce bureau, le et après le 20 MAI prochain, JEUDI, on pourra aussi se procurer des formules imprimées pour soumission.

Les soumissionnaires devront avoir eux-mêmes tous les instruments, et avoir toutes les connaissances pratiques, nécessaires à ce genre de travaux ; ils devront se rappeler aussi qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement selon les dispositions mentionnées sur les formules imprimées, et—dans le cas d'une compagnie—de porter les signatures la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que, de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de $250, pour les portes de chaque écluse n'accompagne chaque soumission, cette somme ne devant pas être rendue, si les soumissionnaires refusent d'accepter le contrat aux conditions mentionnées sur leur soumission

Les chèques ainsi envoyés seront rendus à ceux dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour la parfaite exécution du contrat le ou les soumissionnaires dont il sera décidé d'accepter la soumission recevront avis que leurs soumissions sont acceptées à condition qu'il fassent un dépôt de 5 0/0 sur le montant du contrat—dont la somme envoyée avec la soumission formera partie qui devra être mise au crédit du Receveur Général, dans le délai de 8 jours de la date de cet avis.

90 0/0 seulement de la somme due pour ouvrages faits sera payé, tant que tous les travaux ne seront pas complètement terminés.

Ce Département ne s'engage pas, cependant à accepter la plus base ni aucune soumission.

Par Ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Departement des Chemins de fer et Canaux,
Ottawa, 29 mars 1880. 9f.



Soumissions pour Clôtures.

—o—

Le Soussigné recevra des soumissions pour clôtures en fil de fer devant être érigées où besoin en sera requis sur la ligne de chemin de fer dans Manitoba. Les soumissionnaires devront fournir les devis, dessins et échantillons de la clôture, ou de tout autre genre de clôture qu'ils se proposent d'ériger ainsi que des barrières et des ferrures de barrières à être fournies. Les prix doivent être pour le travail fait et complété.

Les soumissionnaires adressées au soussigné et endossées " Soumissions pour Clôture " seront reçues jusqu'à midi, le Premier Juin prochain.

Par Ordre,

F. BRAUN.
Secrétaire.

Bureau des Chemins de fer et Canaux
Ottawa 26 Avril 1880. 4f

AVIS.

Nous avons expédié nos comptes dernièrement, et prions nos débiteurs de solder au plus tôt ce qu'ils doivent au *Métis* pour annonces, ouvrages ou abonnement. Dans deux semaines, les comptes non soldés seront remis aux avocats pour collection. Ainsi que personne ne se formalise de la chose ; nous aurons attendu assez longtemps. Il y a des comptes ariérés depuis quatre ans.



LE "METIS."

Vendredi, 16 Juillet, 1880.

Sir John A. Macdonald, Sir Charles Tupper et l'Hon. M. Pope, Ministre de l'Agriculture, se sont embarqués samedi dernier à Québec pour l'Angleterre. L'un des buts de leur voyage est de mettre la dernière main à des négociations entamées depuis déjà longtemps pour remettre à une compagnie de capitalistes anglais la construction du chemin de fer Pacifique canadien.

Nous fesons des vœux pour que ce projet réussisse pleinement.

Il y a eu grand banquet donné samedi soir à l'Hon. M. O'Connor, Ministre des Postes : la démonstration a eu lieu au *Pacific Hotel* à Winnipeg, et il y avait plus de cent convives. Le Capt. Scott, M. P. P., présidait la réunion et a proposé le toast de la soirée : l'Hon. Ministre y a répondu longuement et a vanté Manitoba et le Nord-Ouest sur un ton enthousiaste.

On s'attend à voir revenir bientôt au milieu de nous l'Hon. M. O'Connor ; avocat éminent, esprit froid, juste, mûri il fera, nous l'espérons, un bon juge et un magistrat intègre.

Le banquet a parfaitement réussi, et a été organisé par le club conservateur de Winnipeg.

SELKIRK.

Le Préfet de St. Boniface convoque pour demain soir, samedi, une assemblée publique des électeurs de la division dans le but de choisir des délégués pour la convention de mardi prochain à Winnipeg. L'assemblée aura lieu dans la salle des réunions du conseil municipal ; la convention devra déterminer le choix du candidat conservateur dans la prochaine élection de Selkirk.

Il est question de MM. Scott, Logan, Morris, McPhillips et du Lieut.-Colonel Smith. Le *Free Press* d'hier soir, parlant au nom du parti réformiste, fait entendre que leur candidat fera son apparition en temps et lieu, et qu'il n'y a rien de pressé.

St. Boniface, Assiniboia et Kildonan, qui représentent le vote rural, devront autant que possible ne pas se diviser afin d'induire la ville à faire un choix respectable.

Nous ne savons pas quand aura lieu l'élection ; mais la date importe peu, si nous savons rester unis, si nous savons ne pas éparpiller nos forces, si nous agissons avec prudence, maturité et par principes.

LA POLICE A CHEVAL DU N.O

Le *Courrier de Montréal* du 10 juillet fait bonne justice d'une lettre écrite par *un canadien français* de la Police à cheval ; nous savons ici à quoi nous en tenir sur l'auteur, le *Courrier* aussi. Ce correspondant attaque brutalement le député de Provencher en lui attribuant les lettres si intéressantes et si véridiques de *France et sans dot* : or, cette attaque est fausse à tous égards.

Ce que le député de Provencher a dit en Chambre des abus monstrueux qui règnent dans la Police du Nord-Ouest il l'a prouvé ; il n'a jamais enveloppé tout le corps dans ses courageuses dénonciations, mais n'a parlé que de certaines officiers supérieurs, de leur conduite infâme et de l'inefficacité à peu près complète d'une organisation qui coûte $300,000 par an au Canada, c'est-à-dire mille piastres en moyenne par homme de police.

Le député de Provencher était d'autant plus à l'aise pour appeler la lumière sur cette Police que dès le commencement les chefs avaient écrit sur la porte des quartiers généraux : *No french speaking canadian need apply.* Est-ce vrai cela, oui ou non ?

Le député de Provencher a été sans pitié pour ceux qui ont été sans justice pour ses compatriotes : voilà tout.

Voici comment le *Courrier de Montréal* termine son article :

"Les injures contre ce monsieur, (M. Royal), contre M. Riel, M. Lépine et les métis, ont été écrites par les officiers de la police à cheval dans l'unique but de soulever, les Anglais en faveur d'un corps démoralisé. Ces insultes sont une nouvelle preuve que le *Courrier* avait raison de signaler les abus qui existent. MM. Riel et Lépine, nous en sommes convaincu, ont été suffisamment édifiés sur la bonne foi qu'on peut attendre de la part des fanatiques du Nord-Ouest, et ne songent nullement à redevenir l'objet de leurs persécutions.

"L'article a peut être été écrit par un pauvre diable de policier qui n'y comprenait pas grand chose et qui n'y pouvait rien, sous la dictée des officiers de la police à cheval. Lorsqu'on considère que les hommes sont à la merci des caprices des officiers cela n a rien d'étonnant, mais un écrit obtenu par des promesses ou arraché par la crainte, ne prouve pas grand'-chose. Ce qui nous étonne le plus c'est que la *Patrie* ait ouvert ses colonnes a cette élucubration."

NOTRE FETE NATIONALE.

(*Suite.*)

Au-delà de 500 personnes ont assisté au banquet. La salle était magnifiquement décorée. En arrière du siège du Gouverneur-Général, il y avait l'inscription suivante : "Dieu sauve la Reine," vis-à-vis, au-dessus de la porte d'entrée, on lisait : "A nos frères les Acadiens," "La France." Sur le côté droit, d'un bout à l'autre de la salle, étaient écrits en grosses lettres les mots : "Nos institutions, notre langue et nos lois," en regard, on lisait ; "A nos frères les Canadiens des Etats-Unis." Le coup d'œil était magnifique.

La table était mise avec goût et surchargée de mets reposant au milieu de fleurs aux mille couleurs.

Le President Général prit le fauteuil à 7 heures. A sa droite on remarquait le gouverneur-Général, Mgr Laflèche, de Trois-Rivières ; l'hon M. Laurier, Mgr. Racine, de Sherbrooke ; l'Orateur Blanchet, les hons. Juges Jetté et Taschereau, l'hon P. J. O. Chouveau, M. Claudio Jannet, l'hon Dr Ross, Orateur du Conseil Législatif ; Révd M. Bédard, le Maire de Québec, le juge Routhier, Révd M. Hamel, Recteur de l'Université Laval.

A sa gauche il y avait le Lieut-Gouverneur, Hector Langevin, l'évêque Cameron, de Arichat ; Archibald Campbell, Sénateur Fabre, Juge Loranger, Président de la Société St Jean-Baptiste de Montréal ; Hon. J A Chapleau, Premier de Québec, et Ministre des Travaux Publics ; Hon. Orateur Turcotte, Comte de Feuillet, Juge Plamondon, Col Duchesnay, Consul de Belgique, M. Bols ; M. Watson, le Consul Américain ; Hon M. Langelier.

M le Président propose, en termes choisis, la santé du Gouverneur-Général.

Son Excellence se leva au milieu des applaudissements des convives et fit les discours suivant en français.

Messieurs et amis de la race Canadienne-Française, de la France et de Notre Province :

Je me lève avec un véritable plaisir pour vous remercier de la manière avec laquelle vous avez reçu les paroles de M. le Président qui vous a demandé de boire à la santé de la Princesse et à la mienne. La Princesse m'a spécialement chargé de vous exprimer toute sa gratitude. Je regrette qu'elle n'ait pu rester avec moi pour être témoin de la grande célébration d'aujourd'hui. La présence du prince Léopold, qui ne doit rester que quelques jours dans le pays, l'en a empêché. Il en coûte toujours à la Princesse de partir de Québec, ville qu'elle aime, tant à cause de ses bons citoyens que pour la grandeur de ses scènes.

Quant à moi, Messieurs, je suis heureux de me trouver au milieu de vous pour vous témoigner de mon respect envers nos concitoyens Canadiens-Français et vous dire l'appréciation que je fais de la valeur de l'élément fourni par cette race noble et galante qui fait sentir son influence dans notre nation Canadienne, jeune et florissante. Je suis ici pour vous démontrer combien j'apprécie la la loyauté dont vous faites preuve dans toutes les occasions envers Sa Majesté la Reine dont je suis le représentant. En même temps, je ne suis pas surpris de la dévotion que vous avez pour toutes vos institutions.

La Reine a donné l'exemple du Souverain qui de tout temps a donné les preuves que chez nous les actes du pouvoir sont l'expression de la volonté du peuple. C'est ce qui lui donne le premier rang parmi les législateurs aux yeux des nations qui reconnaissent son sceptre. Ce principe dont surtout être reconnu par vous. C'est un Normand qui, en France, a veillé au berceau de la liberté, comme elle existe aujourd'hui en Angleterre. Ce sont les hommes de la Normandie qui, un peu plus tard, on jeté les fondations de cette chère liberté en Canada. Les usages des vieux Normands existent encore au Parlement Anglais. J'ignore si on le observe encore en Canada, mais moi même je me suis servi dans le Parlement des vieilles expressions de vos pères, pour la sanction des bills par le Souverain, tels que : "La Reine le veut," ou "La Reine remercie ses bons sujets et accepte leur bénévolence, et ainsi le veu."

Ce sont des formules que j'aimerais à voir en usage à Ottawa, afin de marquer notre commune origine. Ce serait mieux que de se servir des expressions modernes mise en français et en anglais.

Tous peuvent se joindre avec orgueil à l'élément qui prédomine au milieu de nous aujourd'hui pour célébrer cette fête ; car nous devons à votre race notre liberté de discussion en parlement.

Je me réjouis de voir dans cette grande assemblée des représentants de nos alliés les Français et du grand nombre de ceux qui demeurent aux Etats-Unis, temporairement, espérons-le. Je me réjouis de voir revenus au pays ces membres de votre race, pour les assurer que nos terres de l'Ouest sont assez fertiles et assez spacieuses pour nous justifier de les retenir au millieu de nous."

Son Excellence termine en parlant du retour de la prospérité dans le pays, et il reprend son siége aux milieu des applaudissements.

Puis vint la santé du Lieutenant-Gouverneur. Son Honneur y répondit en des termes très heureux.

Sa Grandeur Mgr Tachereau à répondu à la santé portée au Clergé : Il dit que ces applaudissements s'adressent pas tant aux individus qui composent cette institution, qu'à l'institution elle-même. Le Clergé, dit-il, a formé la Vieille France, comme l'abeille forme son essaim. Et ce que je dis de la Vieille France, je puis le dire de la Nouvelle-France." (Applaudissements). Il parle de Mgr. Laval, de son diocèse, qui s'est multiplié au point qu'on en compte à présent soixante, rend hommage au zèle, à la dévotion et au courrage du clergé et fait l'éloge de nos institutions féderale et provinciales et exprime son desir que sa Majesté la Reine Victoria, gouverne longtemps encore l'empire.

Le président à répondu à la santé portée à "Notre fête nationale," et son éloquence n'a fait qu'augmenter l'enthousiasme général.

Le comte de Foucault et Claudio Jeannet répondent à la santé portée à la France, patrie de nos ancêtres. Ils sont heureux, disent-ils, de la manière dont Lord Lorne a parlé de la France et expriment l'orgueil et la joie que leur cause "cette fête nationale."

L'Hon. M. Chauveau et l'Hon Juge Plamondon ont aussi répondu à cette santé.

Le Consul américain, M. Watson, répond à la santé portée aux "Etats-Unis," par une allocution des mieux appropriées à la circonstance.

L'Hon. Hector L. Langevin répond à la santé portée au "Canada." Il parle des moyens à prendre, pour l'encouragement de l'agriculture et de l'industrie et de l'union et la bonne entente qu'il doit y avoir entre toutes les nations qui forment la Confédération.

M. Laurier répond aussi à cette santé. Faisant allusion au discours du Gouverneur-Général, sur l'union de l'Ecosse et de l'Angleterre, il dit que l'Ecosse était la meilleure alliée de la France. Pendant que l'Angleterre s'unissait à l'Ecosse, le Canada allait plus loin et unissait, sur son territoire, l'Angleterre, l'Ecosse et la France.

L'hon. M. Chapleau à répondu à la santé portée à la "Province de Québec," et a soulevé l'enthousiasme des auditeurs. Il compare le Canada au chêne, dont les racines s'étendent si loin et qui devient si fort. Il attribue l'émigration canadienne à l'accroissement de notre population. Il fait aussi l'éloge de M. Rameau, écrivain français, dont les ouvrages ont tant contribué à faire connaitre le Canada en Europe et qui lui a prédit un si grand avenir. Il parle de notre dévouement à la couronne d'Angleterre, citant ces mots de Lord Dufferin : "Que le dernier coup de canon, pour la défense de l'Angleterre, sur ce continent, sera tiré par un Canadien-Français." Il demande à ses compatriotes de ne s'enorgueillir de la nationalité qu'aux jours de fête nationale.

L'hon. M. Langelier lui succède et parle de l'union qui doit régner parmi tous les Canadiens et de l'oubli qu'ils doivent avoir en ce beau jour, de toutes dissensions politiques.

L'hon. M. Landry, commissaire des terres de la Couronne, répond à la santé portée à "Nos frères Acadiens." Il fait un brillant discours.

Plusieurs autres santés furent aussi portées, jusqu'à une heure avancée. Plusieurs lettres furent lues, exprimant les regrets de ceux qui n'ont pu assister au banquet. Entr'autres, une de M. Rameau.

Deux corps de musique ont joué, alternativement, de beaux morceaux, pendant le diner.

LA CONVENTION NATIONALE.

PREMIÈRE SÉANCE.

Vendredi soir, a eu lieu, la première séance de la convention. Elle était présidée par l'Hon. M. P. J. O. Chauveau qui a prononcé un très-joli discours.

M. Chauveau a retracé en quelques lignes l'histoire de la société St. Jean-Baptiste à Québec et a cité les noms de ses principaux fondateurs et présidents ; Bardy, Réné, Edouard Caron, N. Aubin, Et. Parent, et le président actuel.

On donna ensuite lecture d'une splendide adresse au Souverain-Pontife et le président demanda si c'était le plaisir de l'assemblée de l'adopter.

L'auditoire se leva spontanément et vota d'emblée l'adresse.

L'Hon. P. Landry délégué des acadiens et ministre au Nouveau-Brunswick s'avança ensuite sur l'estrade. Il nous parla en termes touchants des malheurs de l'antique Acadie et de sa fidélité à sa foi et à sa langue.

Est venu ensuite M. le juge Routhier, qui, dans un discours soigné et applaudi à chaque instant par l'auditoire, a indiqué le rôle de la race française au Canada.

Les deux autres discours ont été ceux du Révd. M. Geo. Pager, et de M. Bédard, Ptres, *Sujet* : Le rôle de la race française aux Etats-Unis.

Ces deux orateurs ont été bien goûtés.

La seconde réunion de la Convention a eu lieu samedi matin. On a entendu d'abord la lecture des rapports des commissions.

Le major Mallet de Washington a pris ensuite la parole, et a donné d'intéressants détails sur la situation des canadiens aux Etats-Unis.

Mgr. Laflèche a relevé dans un magnifique discours quelques-unes des idées émises par MM. Pager et Bédard.

L'auditoire a été fort intéressé par les détails que lui a donnés sur Manitoba M. Bernier, de Winnipeg.

La convention a tenu sa troisième et dernière séance samedi après-midi.

A l'ouverture, M. le président présenta à l'auditoire l'hon. M. Laurier, qui avait à traiter le sujet : "Notre langue."

L'hon. M. Laurier avait commencé un fort joli discours lorsque, épuisé par la chaleur suffo-

vante de la salle, il fut obligé de se retirer en offrant ses excuses à l'auditoire, qui lui témoigna sa bienveillance par de sympathiques applaudissements.

Le révérend Père Bourgeois prononça ensuite un très-beau discours sur "La situation présente et l'avenir des Acadiens."

M. S. Lesage traita avec beaucoup d'habileté le sujet : "l'agriculture et la colonisation."

Le discours de M. Joseph Tassé, M. P., sur "l'émigration, ses causes, ses résultats, moyens de l'arrêter ou de la diriger," est une pièce remarquable et digne du talent et de la réputation de l'auteur.

M. L. P. Lemay a parlé avec grand succès de la littérature canadienne.

M. le Dr. J. A. Poisson a lu de très-jolis vers à l'adresse de nos hôtes français.

L'auditoire a applaudi les orateurs avec enthousiasme. Tous ceux qui ont porté la parole dans les trois séances de la convention, ont traité les sujets dont ils étaient chargés avec beaucoup d'art, de succès et d'éloquence.

Après l'adoption de diverses résolutions, et quelques paroles très-heureuses de l'hon. M. Chauveau, président, la session de la convention a été close.

L'EXPULSION DES JESUITES.

Paris, 30 juin.—Voici une analyse des instructions données aux préfets pour l'application des décrets contre les congrégations, et qui ont été exécutées à la lettre hier:

Les préfets devront faire procéder à la fermeture des établissements dirigés par les jésuites dans la matinée du 30 juin ; le choix de l'heure est laissée à leur initiative. Tous les cas d'échappatoire de la part des congréganistes visés dans les décrets ont été prévus et une solution nette, précise, a été déterminée en prévision de chacun des cas.

S'il arrivait qu'une des communautés demandât un nouveau délai, fût ce de quelques heures seulement, il serait répondu que le gouvernement ayant déjà accordé plusieurs mois, la loi devait être exécutée sans aucune nouvelle remise. Si les congréganistes invoquaient quelque document émanant des tribunaux, il serait passé outre.

Les préfets ont été invités à concilier avec toute l'énergie nécessaire toute la modération possible.

Dans le cas où les congréganistes, alléguant leur droit de propriété sur le lieu qu'ils habitent actuellement, élèveraient la prétention de laisser plusieurs d'entre eux dans l'immeuble de la communauté pour veiller sur les objets qui s'y trouvent, ils seraient autorisés à déléguer un d'entre eux dans l'immeuble de la communauté pour veiller sur les objets qui s'y trouvent, ils seraient autorisés à déléguer un d'entre eux. Si la communauté est nombreuse, ils pourraient même être autorisés à désigner deux délégués. En aucun cas, ils ne seront autorisés à en laisser trois.

Les congréganistes ne seront pas non plus autorisés à se réunir dans un local autre que celui de leur communauté, fût-ce dans un domicile appartenant à une tierce personne.

Si, enfin, les congréganistes refusaient catégoriquement de se dissoudre sur la première sommation qui leur en serait faite, il serait passé outre immédiatement et la dissolution serait opérée par la force.

A partir du moment où la dissolution aura été effectuée, l'accès des oratoires ou chapelles actuellement ouverts dans les divers établissements appartenant à la compagnie de Jésus sera rigoureusement interdit au public.

Les communications entre ces chapelles et l'intérieur de l'établissement religieux seront maintenues pour l'usage des personnes qui continuent à occuper le local, à titre de gardiennes ; mais aucune communication entre les chapelles et la voie publique ne sera maintenue. Au besoin, les portes seront murées.

Plus récent.—A quatre heures ce matin, la police s'est rendue à la maison des Jésuites, rue de Sevres, et a été immédiatement reçue par le supérieur. Quelques instants après, un rassemblement de 500 personnes environ composé d'étudiants et de femmes, s'est formé en face de l'établissement, des cris d'approbation et d'improbation se faisant entendre. La police a dispersé ce rassemblement et a refusé d'admettre M. Baudry d'Asson.

Les Jésuites, accompagnés de plusieurs députés de la droite, ont alors évacué la maison qui a été déclarée close par le préfet de la police. Leur sortie a causé beaucoup d'agitation parmi leurs amis et leurs ennemis. On entendait des cris d'indignation contre les préfets. Durant le tumulte, le marquis de Lyoncourt et le rédacteur en chef de l'*Union*, légitime, ont été arrêtés par la police. Quelques uns des Jésuites s'étaient enfermés dans leurs cellules qu'on a dû forcer pour les faire sortir; le dernier s'est retiré à huit heures.

A Vals, il a fallu enfoncer la porte de l'établissement et mettre les Jésuites dehors. A Douai et à Lille, il n'y a pas eu de résistance.

Mardi, les chapelles des Jésuites dans les provinces étaient remplies de fidèles.

A Lille, 500 personnes environ ayant à leur tête le président du bureau de commerce, ont exprimé leurs sympathies aux Jésuites.

Lors de la dernière réunion tenue à Paris pour protester contre les décrets, une foule considérable s'est assemblée en face de l'établissement des Jésuites, et à la sortie une bagarre a eu lieu, la populace huant les prêtres.

M. Beaudry d'Asson a essayé en vain hier à la chambre de soulever un débats sur les événements du jour.

Une foule énorme, composée en grande partie de l'aristocratie, a visité hier les établissements des Jésuites, et des milliers de personnes ont inscrit leurs noms sur les registres et laissé des fleurs comme souvenirs.

Dernière Dépêche.—Tous les jésuites des provinces ont quitté aujourd'hui leurs établissements en protestants contre les décrets et en déclarant qu'ils ne se soumettaient qu'en face de la violence. A Avignon et à Marseille, leurs partisans ont créé quelque désordre ; à Lyon et à Angers, les jésuites se sont constitués en sociétés civiles et leur cause sera plaidée devant les tribunaux vendredi.

Plusieurs établissements de jésuites ont pris des procédures légales contre les commissaires de police, pour violation de domicile et de la liberté individuelle.

PROGRÈS DE LA CHIRURGIE

On lit dans un journal français : Alors que les pessimistes crient que tout va de mal en pis, il est au moins juste de déclarer que jamais la science n'a fait de plus grandes enjambées, la médecine opératoire française révèle tous les jours des progrès qui affirment l'excellence de notre école chirurgicale.

Aujourd'hui, le praticien va hardiment chercher dans les entrailles de l'être humain des tumeurs qui traités jadis par des moyens externes, n'en déterminaient pas moins la mort du malheureux.

La chirurgie moderne extrait maintenant ces masses parasites des flancs des malades, replace, après les avoir pour ainsi dire remis à neuf, les intestins lésés et comprimés, et, grâce aux perfectionnements de l'outillage, aux aspersions phéniquées et à l'habileté de l'opérateur, les péritonites et les décès (suites supposées de ces hardiesses du bistouri) deviennent extrêmement rares.

Une des gloires de la Faculté de Paris, le professeur Peau, ne se contente plus d'enlever des ovaires et des klystes, il pratique maintenant la gastrotomie. Pour être moins technique, il a mis l'autre jour à nu l'estomac d'un cancéreux et l'a débarrassé du mal qui le rongeait. Puis il a refermé la plaie comme on referme la porte d'un fruitier, après l'avoir purgé du fruit qui gâtait les autres. Au bout de quelques jours, l'opéré renaissait à la vie.

Nouvelles Locales

—Hier a eu lieu à St. Boniface, une réunion du Bureau des Ecoles Catholiques.

—M. J. E. Têtu, Préfet de Morris, assistait hier soir à la séance du Conseil de St. Boniface.

—Le Conseil Municipal a siégé tous les soirs cette semaine depuis mardi.

—Le contrat pour la construction de l'Eglise des RR. PP. Oblats à Winnipeg doit se donner aujourd'hui.

—Le pont temporaire du chemin de fer à la Pointe Douglass doit être fini cette semaine ; il fermera la navigation tout à fait.

—Le pont rouge près de l'hôpital a besoin de réparations urgentes ; le conseil s'en est occupé hier soir jeudi.

—Le conseil a décidé de faire imprimer les deux Réglements concernant les animaux errants et les clotures passés cette semaine.

—M. Lanctot nous prient d'informer nos lecteurs que la maison Stobart, Eden & Cie, réduit tous les jours sur ses prix de vente.

—M. Alex. Kittson a été nommé hier soir Secrétaire Trésorier Evaluateur et Percepteur de la Municipalité de St. Boniface, avec un traitement de $300 par année.

—M. E. Marcoux a signé hier le premier contrat donné par le Conseil Municipal de St. Boniface : l'ouvrage a faire est le pont canal qui se trouve dans le voisinage de M. Ferland.

—Les manifestations en Canada continuent, et sur tous les points s'élèvent des protestations éloquentes contre l'acte odieux et libéral du gouvernement français dans l'expulsion des ordres religieux de son territoire.

—Sa Grandeur Mgr. Laflèche a fait dimanche dernier un magnifique et émouvant sermon à la grande messe de la Cathédrale. Sa Grandeur est aujourd'hui l'hôte du R. P. Lacombe à Winnipeg.

—Sa Grandeur Mgr. Laflèche, accompagné de Messire Desaulniers, doit aller ces jours-ci donner la confirmation à St. Charles paroisse que Sa Grandeur a fondée et à qui Elle a donné le nom de St. Charles qui était celui de la Rivière Assiniboine : puis, Sa Grandeur ira faire visite à Saint François - Xavier dont Monseigneur a été le curé autrefois pendant plusieurs années. Mgr. Laflèche a fixé à mardi son départ pour le Canada.

—Vendredi dernier, M. Lynskey a organisé une excursion de St. Boniface au Lac Travers (*Cross Lake*) pour montrer les travaux du Pacifique à l'Hon. M. O'Connor. Parmi les invités se trouvaient Sa Grâce Mgr. Taché, Sa Grandeur Mgr. Laflèche, les RR. PP. Tissot et Maisonneuve, les RR. MM. Desaulniers et Forget, l'hon. M. Royal, M. Logan, maire de Winnipeg, le Capt. Scott, M. P.P., M. Alex. Kittson, M.P.P., le Revd. Canon Grisdale, le Revd. Canon O'Meara, le Revd. M. Matheson, M. J. M. Aikins, avocat &c., &c., chacun a fait l'éloge de l'urbanité des attentions délicates et de l'activité du Surintendant Lynskey.

BROCHE A CLOTURE!

Ayant été nommé Agents pour la plus **GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE**, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres, ENSEIGNE DE LA SCIEROUGE GRANDE RUE, *WINNIPEG* Mulholland Freres,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Vernis à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Ligneux,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Piéges,
Huiles,	Fil de laiton
Térébentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boites,
Etoupe,	Colliets à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb,
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Bêches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défrichoir,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES

Poëles de cuisine, Poëles de salon,
Poëles, Poëles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments oratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très-raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 1a

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont désireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNEBOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guérira certainement.

Prix : une grande boîte $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. 1aa

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEAUTES

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.

Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises.

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

—:o:—

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

—o—

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1a

ABONNEZ-VOUS AU "JOURNAL "LE METIS"

Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest.

l'Abonnement est de $2 50 par Année,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gerant.

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir: il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

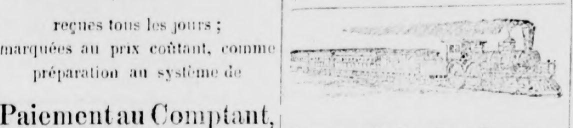
Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres empâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douleureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guérissent à cout sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et préviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.



Chemin de fer Pacifique Canadien.

—o—

SAISON D'ETE

LE ET APRES

LUNDI, 3 MAI, 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent	Ar Lac Travers.
Ex quotidien.		8am	10:45 am	
Accom quotidien excepte dimanche	8am	9:15am	1:45pm	
Accom. samedi seulement		7:30am		1:30 am

RETOUR.

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent.	Arrive au Lac Travers.
Accom. quotidien excepte dimanche		11:30am.	3:45pm	
Accom. quotidien excepte dimanche			De 4:00pm	5pm
Ex quotidien.		5 pm	8pm	
Accom. samedi seulem.	2:30pm		8:15pm	7:10pm

L'expedition des trains a lieu d'après l'heure de St. Paul, c'est-à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St Boniface. Les trains mixtes de St. Paul, *via* Breckenridge arrivent à St Vincent à 11 hrs. de l'avant-midi, l'Exprès *via* Fergus Falls à 4.45 hrs. de l'avant midi ; le train Exprès pour le Sud part de St. Vincent *via* Fergus Falls à 12.30 ou midi et demi ; le train mixte *via* Breckenridge à 4.45 du soir.

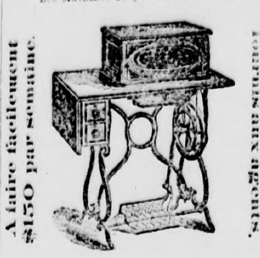
T. J. LYNSKEY,
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer,
Winnipeg, 30 Avril, 1880.

On demande des Agents.

Les Machines de $65 réduites à $25.

A faire facilement $150 par semaine.



Chevaux et wagons fournis aux agents.

LA NOUVELLE

Machine à coudre "Famille,"

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

—:o:—

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côte de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considérables que n'importe quelle autre macnine, et le prix en réduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort.

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtes quelque soit l'épaisseur de l'etoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côte de l'aiguille.

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacite d'ouvrage.

S'adopte à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner. exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualité et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent remboursé si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les temoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons d'ouvrage, —conditions liberales, circulaires, etc., —s'adresser :

"FAMILY" SEWING MACHINE

775 BROADWAY, NEW-YORK.

16 Oct. 1879—18 f.

CAREY & PROVENCHER

AVOCATS

Vis-a-vis le Palais de Justice.

DANIEL CAREY. J. A. N. PROVENCHER

AGENCE GENERALE

DE

PROPRIETES FONCIERES,

D'ASSURANCES,

de Prêt et d'Emprunt.

—o—

A. C. LaRiviere - Alex. Kittson.

ST. BONIFACE, MANITOBA.

—o—

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Propriétés Foncières.

Des Assurances sont accordées contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidélité des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'exécution des demandes de Patente de terre, d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1880.

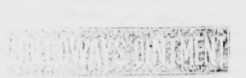


Ce Grand Remède est au [illegible] des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme le remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge ; et comme REMEDE GENERAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.



Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde Entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBE, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guerit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, [illegible] des, Fistules,



La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, [illegible] n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques [illegible] sont enregistrées à Ottawa. [illegible] contre-façon dans les Possessions Anglaises de l'Amerique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites. Si l'adresse n'est pas 533, Oxford Street, London, il y a falsification

St. Boniface, 16 Oct. 1879. [illegible]